

Compte rendu de réunion

> Groupe de travail concernant les usages de la future place du Busca

Le 29 novembre 2016

> *Lieu : École élémentaire Jean Jaurès – Réfectoire, 2 avenue Frizac*

> *Participants :*

- *Madame Amandine Clisson : Comité de Quartier de Saint-Michel*
- *Monsieur Pierre Cambon : Comité de Quartier de Saint-Michel*
- *Monsieur Louis Ambid : Association des Riverains de la Prison Saint-Michel et du Busca*
- *Madame Marine Le Gouic : Association des Riverains de la Prison Saint-Michel et du Busca*
- *Monsieur Horace Ventura : Copropriété du Busca*
- *Monsieur Max Marty : Buscavenir*
- *Monsieur Christian Heumez : Commerçant la Boulangerie « Au Croissant Beurre »*

> *Services municipaux et métropolitains présents :*

- *Monsieur Alain Viguié : Direction Infrastructures Travaux et Energies -Toulouse Métropole*
- *Monsieur Christian Lafon : Direction Infrastructures Travaux et Energies -Toulouse Métropole*
- *Monsieur Florent Waeghemaeker : Direction de la Démocratie Locale - Mairie de Toulouse*
- *Monsieur Philippe Kempf : Direction de la Démocratie Locale - Mairie de Toulouse*
- *Madame Chantal Renaud : Mission Commerce - Mairie de Toulouse*

Composition, objectifs et modalités de fonctionnement du groupe de travail :

Créé à la demande de Madame BELKACEM-GONZALEZ de CANALES suite à des sollicitations de la part de structures membres du Bureau de Quartier, le groupe de travail est d'abord issu du Bureau de la Commission de Quartier 5.3. Le groupe associe, en outre, les commerçants de la place du Busca au regard de l'impact du projet sur leur activité.

Les objectifs du groupe de travail sont :

- D'anticiper la question des usages de la future place du Busca : Il ne s'agit donc pas de remettre en discussion le projet d'aménagement global qui a été validé par Monsieur le Maire.
- En fonction des discussions, des ajustements pourront être apportés pour permettre d'adapter certains petits aménagements à cette question des usages. Dès lors, les services concernés seront associés à la réflexion si besoin.

Les modalités de fonctionnement du groupe de travail :

- Le groupe fonctionne sur un mode itératif, c'est-à-dire que les différentes questions posées lors d'une séance de travail seront reprises sur la séance suivante en avançant, entre temps, sur des éléments de réponses.
- En fonction de ces éléments de discussions, différents services pourront être amenés à être sollicités et même à participer au groupe de travail.

Question : Un membre du Comité de Quartier Saint-Michel, par ailleurs membre de la FCPE sur l'école Jean Jaurès, pose la question de la participation de la FCPE au groupe de travail.

Réponse : Celle-ci n'est pas prévue dans la mesure où la composition du groupe de travail a été validé par Madame BELKACEM-GONZALEZ de CANALES comme présentée ci-dessus.

Présentation générale du projet de réaménagement de la place :

La Direction Infrastructures, Travaux et Energies de Toulouse Métropole est maître d'ouvrage sur le projet. Elle présente le déroulement général du chantier et rappelle le contenu global du projet.

- Point sur le déroulement du chantier :

- Tous les réseaux sont placés sous la responsabilité des concessionnaires qui doivent en garantir le bon état de marche au début des travaux de la place. Ainsi des vérifications, voire travaux, doivent être réalisés de leur part en amont du chantier de réaménagement.
- Les travaux de la place sont prévus du mois d'avril au mois de novembre 2017, date de livraison. Les mois de juillet et août 2017 verront le chantier engagé à son maximum.
- Aucune fouille archéologique n'est prévue, le diagnostic archéologique a été réalisé sur la place.

- Rappel sur le projet de réaménagement validé :

- Un plateau central est créé. Le sol sera en porphyre rosé pour faire un rappel de couleur avec les façades comme le proposait l'architecte.
- Des places de stationnement seront disposées autour du plateau sur la partie centrale. D'autres places seront matérialisées sur les pourtours de la place vers les façades. Le projet de réaménagement permet une réversibilité des places de stationnement en partie centrale. Il s'agira donc de prendre en compte les usages effectifs qui seront faits en partie centrale.
- Une zone de rencontre limitée à 20 km/h est créée. Le projet de départ prévoyait un enrobé classique pour les voies de circulation automobile autour de la place.

Retour sur le questionnaire réalisé :

Un questionnaire a été réalisé et présenté en réunion publique le 7 décembre 2015.

Les 4 questions posées portaient sur : - la typologie des arbres à planter sur la place ; - la question de la végétalisation de la placette ; - l'opportunité d'installer une aire de jeux pour jeunes enfants sur la place ; - la question de la mise en place d'une œuvre d'art sur la place.

414 personnes (habitants, commerçants et associatifs) ont répondu au questionnaire dont la synthèse des retours peut être résumée comme suit :

- Concernant la typologie des arbres à planter sur la place, les arbres à hautes tiges sont plebiscités. Un point à prendre en compte cependant, les réseaux présents sous la place contraignent la disposition des arbres.
- Sur la question de la végétalisation de la place, les plantes grimpantes pour délimiter le parking et le trottoir ont rallié la majorité des réponses. Cette solution permettra ainsi de conserver dans le temps un cheminement piétons d'une largeur satisfaisant aux normes des Personnes à Mobilité Réduite.
- Au sujet de l'opportunité d'installer une aire de jeux pour jeunes enfants sur la place, les réponses sont mitigées. Par conséquent, la proposition est de se laisser le temps de voir comment vivra la place pour éventuellement envisager ce type d'installation dans un deuxième temps.
- En ce qui concerne la mise en place d'une œuvre d'art, plusieurs suggestions d'artistes ont été réalisées : Toutain, Sébastien Langlois, Farid Achezegag, Miss Van, Raoul Bergougnan, Gui Boyer... Des exemples d'œuvres réalisées par ces artistes sont présentées au groupe de travail.

Discussion du groupe sur les usages de la future place :

- Circulation automobile et question sur le traitement de la voie :

Concernant la zone de rencontre, plusieurs participants indiquent qu'une différenciation des matériaux est primordiale afin de faire figurer aux automobilistes l'entrée dans la zone et ainsi les inciter à modérer leur vitesse. Le pavage est suggéré pour mettre en place cette différenciation entre les rues adjacentes et la future zone de rencontre du site.

Pour réserver la possibilité de commercer sur la partie centrale et que les commerçants puissent avoir une terrasse, il faut traverser la route. De ce fait des participants insistent sur la nécessité de mettre en place cette zone de circulation apaisée.

Au terme des discussions il est décidé de présenter trois options à l'arbitrage rapide des élus :

- *Proposition n°1*: traiter la voie de circulation en enrobé grenailé. Cette solution qui renforce l'esthétique du projet permettrait cette différenciation. Elle amènerait néanmoins un surcoût sur l'opération et ferait décaler le projet d'au moins trois mois.

- *Proposition n°2*: paver la voie de circulation, ce qui reste la différenciation la plus marquée. Néanmoins, cette solution amènerait un décalage de la mise en œuvre du projet sur un temps long. Le budget nécessaire à une telle opération amènerait très certainement un doublement des coûts.

- *Proposition n°3*: proposer le statu quo avec l'enrobé classique. Il n'y aurait cependant pas de différenciation marquée avec les voies attenantes. Le planning initial serait néanmoins respecté.

- Positionnement de la station Vélo Toulouse :

La station vélo Toulouse est prévue sur la place centrale. Un participant demande d'orienter les écrans de la station à l'ombre et non pas face au soleil car cela pose un problème important de visibilité et donc d'utilisation par beau temps.

Les participants s'accordent sur le fait que la question de l'emplacement de la station vélo est importante. Faut-il la mettre sur la place ? Est-elle bien positionnée ? - à creuser par le groupe de travail.

- Questions sur le stationnement des vélos et motos :

Plusieurs questions sont posées par le groupe : Où et combien de stationnements sont prévus pour les vélos ? Idem pour les places de stationnement des motos ? - à creuser là encore lors des prochaines réunions.

Les participants reviennent également sur la nécessité de ne pas laisser la possibilité aux motos de stationner sur les espaces situés entre les racks à vélos - à prévoir par conséquent en amont.

- Implantation des corbeilles à déchets :

Des corbeilles seront positionnées sur la place par le Pôle en fonction du positionnement des bancs et mobiliers.

- Implantation d'une sanisette dans le périmètre de la place :

Les participants demandent l'installation d'une sanisette, dans le secteur de la place du Busca. A réfléchir donc sur une implantation qui ne nuise pas à l'esthétique du projet.

- Occupation de la place centrale par des événements :

- La Mission Commerce insiste sur la nécessité de créer une association de commerçants qui pourrait être moteur pour des animations sur cette place centrale. Elle pourrait bénéficier du soutien de la Ville une fois mise en place.
- Les commerçants de la place présents ne sont pas favorables a priori à l'implantation d'un marché de plein vent. Il reste que dans la conception des lieux il ne faut pas se priver a priori d'événementiels commerciaux – à réfléchir. De ce point de vue, il convient de prévoir une arrivée d'eau et un coffret électrique amovible permettant la mise en œuvre de ce type d'événements.

- Mise en place d'une œuvre d'art et/ou d'une fontaine à eau :

- A la lecture des réponses au questionnaire sur le sujet, les personnes qui ont répondu demandent soit une fontaine, soit une œuvre d'art d'un artiste local. Un participant propose que le lycée à proximité puisse être associé avec un artiste, pour impliquer les élèves du lycée technique Guynemer dans le projet.
- Plusieurs questionnements émergent sur le sujet :
 - Convient-il d'associer les architectes du projet sur le sujet (comme d'autres) ?
 - L'œuvre d'art pourrait-elle intégrer une fontaine (exemple de la place de la Bourse) ? Une fontaine pourrait-elle carrément être réalisée par un artiste ?
- A minima, les participants préconisent de prévoir l'implantation d'une fontaine à eau simple.

- Accès de la place aux véhicules :

Il est prévu des potelets amovibles simples contre l'accès des véhicules. Une arrivée électrique est néanmoins prévue au cas où il y aurait une demande ultérieure de mise en place de borne amovible électrique rétractable.

- Les pieds d'arbres :

Il est actuellement prévu des copeaux avec résine sur la base des arbres. Or, des participants indiquent que la Charte d'Accessibilité PMR prévoit la mise en place de grilles aux pieds des arbres.

- Les terrasses sur la place centrale :

- La mise en place de terrasses sur la place centrale pourrait être un point intéressant pour la vie de quartier, la convivialité des lieux et l'animation locale. Il reste que ce sont les commerçants qui doivent en faire la demande.
- A ce stade, la boulangerie ne souhaite pas demander de terrasse sur la place centrale. Elle prévoit plutôt la mise en place de tables et chaises en face de son commerce.

- Mobiliers sur la place :

- Un des participants demande à ce que le nombre de mobilier pour s'asseoir (chaises, bancs...) soit en nombre important. Ainsi plus il y aura de personnes qui occupent la place, plus cela limitera les monopoles dans l'utilisation du mobilier et les perturbations qui pourraient y être liées.
- Il est proposé de réfléchir à la mise en place des chaises, bancs ou autres mobiliers pour s'asseoir sous les arbres et profiter ainsi de l'ombre en été – à réfléchir selon le type d'essences mises en place.
- Il n'est pas prévu actuellement d'installer des tables sur la place. Néanmoins une demande des participants d'installer des tables avec des damiers pour pouvoir jouer aux échecs ou aux dames peut être étudiée.
- Un point important : nous ne savons pas comment ce type d'usages vont se mettre en œuvre après la rénovation de la place. De ce fait, il y aura sûrement des ajustements et des évolutions du mobilier à prévoir.

- Eclairage public :

Ce point nécessiterait une présentation plus approfondie avec le service concerné. L'éclairage sera-t-il modulable ?

- Autres éléments de discussion :

- Demande des participants d'installer un plan du quartier sur la place ou sa proximité.
- Demande d'installation d'une borne WIFI gratuite > prévue a priori.
- Les participants portent l'attention sur les usages de la place par les skaters : c'est un point de vigilance à anticiper car ce type de pratique peut amener à des conflits entre les usagers de la place et des dégradations du mobilier.

Relevé de conclusions :

1 / Demande prioritaire d'arbitrer le traitement de la voie de circulation autour de la place de façon différenciées des rues adjacentes (voir point sur la circulation automobile et traitement de la voie ci-dessus).

2 / Associer les services concernés par les différentes questions posées lors de ce premier groupe de travail pour envisager la mise en œuvre de réponses concrètes sur ces points (travail itératif).

3 / Voir si nécessité de présence des architectes du projet sur la prochaine rencontre.